

INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT **Septembre 2012**

mon parcours d'assuré

Je mets à jour ma carte Vitale...

... et ma famille est couverte pour ses dépenses de santé.

Pour garantir la prise en charge rapide de vos dépenses de santé, même en cas d'urgence comme pour une hospitalisation, gardez toujours votre carte Vitale sur vous et mettez-la à jour régulièrement.

Fiable, pratique et sûre, la carte Vitale est à présenter à tous les professionnels de santé. Elle garantit un remboursement de vos soins sous cinq jours.

Grâce à votre carte Vitale, vous êtes mieux suivi. Lors d'une consultation, votre médecin peut effectuer certaines démarches en ligne comme se déclarer médecin traitant si vous lui demandez. Le médecin peut également envoyer au Service médical les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail en cas de maladie, vous n'avez plus que le volet 3 à transmettre à votre employeur ou à votre agence Pôle Emploi. Avec votre accord, un médecin qui vous connaît moins bien peut aussi consulter l'historique des soins qui vous ont été remboursés dans les 12 derniers mois pour éviter, notamment, toute interaction médicamenteuse.

La mise à jour est simple et rapide. Elle s'effectue aux bornes installées dans les agences d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut, les pharmacies et certains hôpitaux et cliniques.

Liste des agences d'accueil de la CPAM du Hainaut dans lesquelles vous pouvez mettre à jour votre carte :

- Aulnoye-Aymeries
- Avesnes-sur-Helpe
- Bavay
- Bouchain
- Cambrai
- Caudry
- Condé-sur-Escaut
- Denain
- Fourmies
- Hautmont
- Jeumont
- Landrecies
- Le Cateau-Cambrésis
- Le Quesnoy
- Maubeuge
- Saint-Amand-les-Eaux
- Solesmes
- Valenciennes



mon parcours d'assuré

Vitale

CARTE VITALE

C'est le moment !
**«Je mets à jour ma carte Vitale
et ma famille est couverte
pour ses dépenses de santé».**

Pour garantir une prise en charge rapide de vos dépenses de santé, même en cas d'urgence (hospitalisation...), gardez toujours votre carte Vitale sur vous et mettez-la à jour !

Ma carte Vitale, je l'ai toujours sur moi. Je profite d'un passage à l'accueil de ma CPAM, à la pharmacie ou dans un établissement de soins pour la mettre à jour.

Conception / Réalisation : CPAM de Hainaut - Septembre 2012 - Crédit Photos : Jérémy Bourgeois

**l'Assurance
Maladie**
HAINAUT